

## Règlement des Trophées Égalité Mixité 2016

### 1/ Objectif des trophées

Ce prix vise à récompenser et valoriser les établissements suivants au sein de l'académie de Besançon: collèges, Maisons familiales rurales, lycées (LEGT, LP, LEGTA, LPA), EREA, CIO, CFA durant l'année scolaire 2015-2016, sur la question de l'égalité entre les filles et les garçons.

### 2/ Conditions d'éligibilité

L'établissement doit avoir mené une ou plusieurs actions relatives à l'égalité ou la mixité entre les filles et les garçons pendant l'année scolaire 2015-2016.

Conformément à la Convention régionale pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système de formation tout au long de la vie (2014-2018), les projets menés par les établissements candidats doivent concerner au moins l'un des trois axes suivants :

- la mixité dans l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'éducation à l'égalité entre les filles et les garçons : respect, prévention des violences et discriminations ;
- la culture de l'égalité.

L'établissement doit avoir impliqué plusieurs catégories de personnels au sein de l'établissement (personnels de direction, enseignant-e-s, personnels vie scolaire, personnels médico-sociaux, COP, parents ...) au service des élèves.

#### Les projets éligibles aux trophées de l'égalité et de la mixité peuvent porter sur :

- la sensibilisation et la formation de l'équipe éducative aux problématiques concernées;
- l'organisation d'une manifestation sur le thème de la mixité ou de l'égalité impliquant simultanément plusieurs classes ou des élèves de différentes classes : rencontres avec des professionnel-les, visites d'entreprises, pièces de théâtre, etc.;
- la réalisation d'expositions ;
- la réalisation d'une étude ou d'une enquête permettant de mieux comprendre les mécanismes liés à la mixité scolaire;
- la modification ou la réalisation de supports de communication (plaquette, livret d'accueil, DVD) exempts de stéréotypes de genre;
- des actions de sensibilisation auprès des familles;
- l'acquisition d'ouvrages et de manuels non stéréotypés;
- des actions de sensibilisation des élèves au respect mutuel entre filles et garçons.

**Ces projets sont réalisés ou en cours de réalisation.**

### 3/ Comment candidater?

Les dossiers peuvent être retirés en ligne, grâce à un formulaire sur le site du Rectorat.

Pour toute demande d'information ou problème technique, vous pouvez contacter :

<b>Doubs</b>	<b>Catherine PISTOLET</b>	Directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité- 5 rue Sarraïl 25000 Besançon 03 81 61 89 76 <a href="mailto:catherine.pistolet@bfc.gouv.fr">catherine.pistolet@bfc.gouv.fr</a>

<b>Belfort</b>	<b>Claude-Annie GALLAND</b>	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité 2 place de la Révolution Française 90 000 Belfort
		tél 03 84 58 87 23
		<a href="mailto:claire-annie.galland@territoire-de-belfort.gouv.fr">claire-annie.galland@territoire-de-belfort.gouv.fr</a>
<b>Hte Saône</b>	<b>Mélanie GEOFFROY</b>	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité 4 place René Hologne 70 000 Vesoul
		Tél 03 84 96 17 05
		<a href="mailto:melanie.geoffroy@haute-saone.gouv.fr">melanie.geoffroy@haute-saone.gouv.fr</a>
<b>Jura</b>	<b>Catherine PISTOLET</b>	Directrice régionale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité- 5 rue Sarraïl 25000 Besançon
		03 81 61 89 76
		<a href="mailto:catherine.pistolet@bfc.gouv.fr">catherine.pistolet@bfc.gouv.fr</a>

**La date limite de candidature est fixée au : 30 septembre 2016 inclus.**

**Les trophées égalité mixité seront remis par Monsieur le Recteur et par Madame la Préfète de Région (ou leurs représentant-e-s) durant le mois de novembre 2016.**

#### **4/ Récompense**

Un trophée ainsi qu'une bourse de 1000 euros seront remis à l'établissement lauréat soit 1 prix par département.

#### **5/ Modalités de désignation des lauréats**

Les établissements lauréats sont désignés par un jury composé de référent-e-s égalité, des représentant-e-s des signataires de la Convention régionale (Education Nationale, DRAAF, UTBM, ENSMM, CI Régional, Droits des Femmes et à l'Egalité).